

Les fonds de recherche du Conseil sont distribués par le canal de cinq programmes: les subventions à des professeurs d'université et à d'autres intellectuels pour de la recherche libre en sciences humaines; les subventions Killam (bourses de recherche supérieure et bourses spéciales de recherche postdoctorale pour aider les intellectuels de haut calibre à se livrer à d'importants travaux de recherche); les bourses de congé à l'intention de professeurs d'université qui désirent se lancer dans une forme de recherche ou d'étude créatrice; les bourses de recherche destinées à de jeunes intellectuels pour leur permettre de faire de la recherche à temps plein; et, dans le cadre du Programme d'échanges culturels que le Conseil administre pour le compte du ministère des Affaires extérieures, les subventions accordées à des intellectuels canadiens pour des recherches en France.

L'aide du Conseil aux activités liées à l'information scientifique comprend des subventions pour la publication de revues spécialisées et des subventions globales au Conseil canadien de recherches sur les humanités et au Conseil canadien de recherche en sciences sociales pour la publication de textes savants et pour le soutien de la participation aux conférences annuelles des sociétés savantes du Canada.

Les dépenses du Conseil au chapitre de l'aide à l'éducation prévues pour 1976-77 ont été évaluées à \$11.7 millions. Ce montant comprend les bourses d'études doctorales à l'intention d'étudiants en sciences humaines ayant terminé au moins une année d'études supérieures au-delà du baccalauréat spécialisé ou l'équivalent; les subventions à des universités et organismes canadiens pour leur permettre d'inviter d'éminents intellectuels d'autres pays; et les bourses à l'intention d'étudiants étrangers désireux de faire des études avancées au Canada.

Ministère d'État aux Sciences et à la Technologie

9.2.15

Le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie est chargé de l'élaboration et de la formulation des politiques visant le développement et l'application optimale des sciences et de la technologie au Canada. Il examine et évalue les activités et programmes scientifiques et technologiques de nombreux ministères fédéraux et encourage la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces, les organismes publics et privés, et avec les autres pays. Il compte quatre directions: Politique, Industrie, Universités et Services unifiés.

La Direction de la politique est chargée de l'ensemble des projets qui ont des répercussions directes sur les politiques et les activités gouvernementales en matière de sciences et de technologie, et elle est divisée en trois secteurs: la Division des projets gouvernementaux, la Division de l'étude et de l'évaluation des politiques et la Division internationale.

La Division des projets gouvernementaux est axée sur des projets. En étroite consultation avec les ministères en cause, elle poursuit l'élaboration des politiques relatives aux océans, à l'espace et à la technologie scientifique dans le Nord, et elle examine l'évolution de la recherche et du développement dans le domaine forestier.

L'importance croissante des ressources naturelles du Canada au large des côtes, accentuée par la politique gouvernementale de novembre 1973 concernant les océans, a amené le ministère d'État à s'occuper de plus en plus de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques relatives aux océans. La Division s'est intéressée en particulier à l'objectif gouvernemental d'atteindre un niveau d'excellence reconnu mondialement dans les travaux effectués sur et sous les eaux couvertes de glace.

La Division de l'étude et de l'évaluation des programmes participe à la planification des programmes ministériels et fournit des conseils au Secrétariat du Conseil du Trésor au sujet des demandes de ressources financières et humaines présentées par les ministères et organismes. Des critères ont été mis au point et des conseils ont été donnés concernant la décentralisation des services du ministère, la R-D en matière de transports, les répercussions de la politique du «faire ou faire faire» sur les activités scientifiques intra-muros, et l'effet des